



Charte de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) Groupe Aéroports de Paris

PRÉAMBULE

Le groupe Aéroports de Paris¹ a l'ambition d'être l'un des leaders mondiaux de la conception, la construction et l'exploitation d'aéroports. Opérateur européen de premier plan pour le trafic de passagers, ainsi que pour le fret et le courrier, le Groupe se classe parmi les principaux groupes aéroportuaires mondiaux. Fort de ce positionnement, Aéroports de Paris SA et ses filiales sont conscients de leur responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Convaincu qu'une entreprise résolument tournée vers l'avenir se doit d'être d'exemplaire en matière de RSE pour être pérenne, compétitive et innovante, le groupe Aéroports de Paris s'engage sur 6 grands axes.

1. Garantir une gouvernance exemplaire

Une gouvernance transparente, dans le respect des réglementations des pays où le Groupe exerce une activité, est un facteur-clé de succès, de crédibilité et de pérennité de l'entreprise.

Le groupe Aéroports de Paris s'engage à adopter et appliquer les meilleures pratiques de gouvernance en matière de transparence, d'indépendance, de mise en place d'organes de contrôle, d'éthique dans la conduite des affaires et de maîtrise des risques dans toutes ses implantations.

2. Mettre l'humain au cœur de notre stratégie

Les hommes et les femmes du groupe Aéroports de Paris constituent sa principale richesse. Le groupe s'engage à favoriser le parcours professionnel de ses collaborateurs tout au long de leur carrière et à valo-

riser leurs compétences et leur développement ainsi qu'à intégrer des personnes en situation de handicap. Il s'engage également à garantir les conditions d'un dialogue social constructif, à promouvoir le bien-être au travail et à mettre en place des mesures de prévention des risques liés aux conditions de travail : santé, sécurité. Le Groupe s'engage à respecter les principes d'égalité des chances et de diversité en rejetant toute forme de discrimination, dans le respect des réglementations nationales et de leur articulation avec les textes tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, les conventions de l'Organisation Internationale du travail, la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux adoptés par l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe et le Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe est adhérent.

¹ Pour la présente charte, le groupe Aéroports de Paris comprend Aéroports de Paris SA, Aéroports de Paris Management, ADP Ingénierie, Hub One et HUB SAFE. Dans la présente charte, "le Groupe" est synonyme de "le groupe Aéroports de Paris" tel que défini ci-dessus.

Charte de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

Groupe Aéroports de Paris

3. Satisfaire tous nos clients

Le groupe Aéroports de Paris place la performance et la satisfaction de tous ses clients au premier rang de ses objectifs stratégiques et vise l'excellence en matière de service rendu. Il nourrit un dialogue constructif et développe une étroite collaboration avec ses clients et partenaires afin de déployer une offre de produits et services intégrée, diversifiée et innovante au meilleur niveau de qualité.

4. Maîtriser et minimiser

nos impacts environnementaux

Afin de garantir son développement et être durablement compétitif, le groupe est engagé dans une démarche volontariste en matière de gestion environnementale et de lutte contre le réchauffement climatique. Il prend en compte cette ambition dans ses choix d'investissements et dans tous ses processus et activités, en associant ses partenaires et en collaborant avec ses clients afin de déployer des infrastructures adaptées et éco-efficientes.

5. S'assurer de l'éthique

et de la responsabilité de nos achats

L'excellence économique est étroitement liée à l'éthique des achats. Le groupe Aéroports de Paris s'engage à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de ses

fournisseurs et à construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée.

Le Groupe s'attache, de ce fait, à ouvrir ses marchés aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), à permettre aux jeunes entreprises innovantes d'y accéder et à développer les achats durables, responsables et solidaires pour ses plates-formes françaises.

6. Promouvoir notre engagement sociétal

Favoriser le développement local des territoires, et contribuer à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations riveraines est un axe majeur de la responsabilité sociétale.

Le groupe Aéroports de Paris a l'ambition de poursuivre son engagement auprès des pouvoirs publics et des acteurs régionaux et locaux pour faire bénéficier les territoires et leurs habitants de la vitalité économique de ses plates-formes aéroportuaires. Le Groupe s'engage à continuer à contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des économies nationales et régionales.



Augustin de ROMANET
Président-directeur Général
Aéroports de Paris



Patrick JEANTET
Directeur Général Délégué
Aéroports de Paris



Patrice BELIE
Directeur Général
Groupe Hub One



Christophe CALMES
Président
HUB SAFE



Frédéric DUPEYRON
Directeur Général
Aéroports de Paris Management



Olivier BERGER
Directeur Général Délégué
ADP Ingénierie

Par cette charte RSE, le groupe Aéroports de Paris inscrit son développement et la pratique de sa responsabilité sociétale d'entreprise dans le cadre de sa gouvernance et d'une éthique affirmée. Le Groupe s'engage ainsi à poursuivre son développement dans l'intégrité et la confiance. Mériter la confiance de toutes nos parties prenantes constitue la clé de voute de notre projet d'aéroports responsables et sources de richesse pour tous et constitue une valeur essentielle et fondatrice de la stratégie du Groupe à long terme.